



# Communiqué de presse

Date 28.09.2021

Embargo Jusqu'au début de la conférence de presse

---

## Assurance-maladie : pour la première fois depuis 2008, la prime moyenne diminuera en 2022

**Le poids des primes d'assurance-maladie pour les ménages suisses diminuera nettement en 2022. Cette baisse s'explique par une diminution de 0,2% de la prime moyenne et par une réduction des réserves équivalant à 1,2% de cette prime moyenne. Les mesures prises par le Conseil fédéral pour inciter les assureurs à baisser le niveau des réserves se sont révélées efficaces. Les assureurs ont pour leur part également calculé au plus juste les primes par rapport aux coûts attendus en 2022. Le Conseil fédéral estime toutefois que les réductions de réserves doivent se poursuivre ces prochaines années et que des réformes restent nécessaires pour continuer à maîtriser les coûts de la santé.**

En 2022, la prime moyenne mensuelle s'élèvera à 315,30 francs, ce qui correspond à une baisse de 0,2% par rapport à 2021. Ces dix dernières années, la prime moyenne a augmenté de 2,4% par an en moyenne.

La prime moyenne des adultes (373,80 francs) et des jeunes adultes (263,80 francs) sera en baisse de respectivement 0,3% et 1% par rapport à l'année passée. Celle des enfants baissera légèrement de 0,3% et s'élèvera à 99,60 francs. Les projections montrent en outre une baisse de la prime moyenne dans plus de la moitié des cantons. Toutes les primes proposées par les assureurs pour 2022 ont été approuvées par l'Office fédéral de la santé publique.

### **La révision de l'OSAMal montre son efficacité**

La révision de l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal), entrée en vigueur en juin 2021, permet aux assureurs de recourir plus facilement aux réductions volontaires des réserves. Elle les incite aussi à calculer les primes au plus juste afin d'éviter des réserves excessives.

L'évolution des primes pour 2022 montre l'efficacité de cette révision décidée par le Conseil fédéral. La baisse de 0,2% de la prime moyenne s'explique en effet par un calcul des primes fait au plus juste par les assureurs en fonction des estimations de coûts pour l'année 2022 et

qui tient également compte des revenus en capitaux. Pour 2022, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a par ailleurs approuvé une réduction volontaire des réserves de certains assureurs pour un montant de 380 millions de francs (28 millions de francs en 2021), un montant qui équivaut à une diminution de 1,2% de la prime moyenne (-0,1% en 2021). Ces baisses cumulées – de la prime moyenne et des réserves – se traduisent par une charge moins élevée des primes (-1,3%) sur le budget des ménages pour l'année 2022.

### **Les réductions volontaires de réserves doivent se poursuivre**

Les réserves cumulées à disposition des assureurs dépassent toutefois encore les 12,4 milliards de francs. Le Conseil fédéral est d'avis qu'il est possible et nécessaire de poursuivre les réductions des réserves ces prochaines années sans nuire à la solvabilité des assurances. L'OFSP a par ailleurs également approuvé un montant de 134 millions de francs destiné à compenser les primes payées en trop. Ce montant sera versé par certains assureurs en 2021.

### **Effet de la pandémie sur les coûts**

Les primes d'assurance-maladie sont calculées de manière prospective et doivent correspondre aux coûts de l'année à venir. Alors que la pandémie de COVID-19 met au défi le système de santé depuis une année et demie, il n'est pas encore possible de connaître son impact sur les coûts de la santé, et par conséquent sur les primes. Les données actuellement disponibles sont encore insuffisantes pour tirer des conclusions fiables. Le Conseil fédéral a prévu de publier un rapport sur le sujet à la fin 2022.

### **Maîtrise des coûts de la santé : la priorité du Conseil fédéral**

La maîtrise des coûts de la santé représente un enjeu majeur pour le Conseil fédéral. En raison de l'évolution démographique et du progrès technique, les coûts de la santé vont continuer d'augmenter à l'avenir. Le Conseil fédéral a pour objectif de limiter la hausse des coûts à ce qui est médicalement justifiable. Il a proposé dans ce sens un programme de maîtrise des coûts basé sur un rapport d'experts. Un premier volet de mesures est en discussion au Parlement. Un deuxième volet est en cours d'élaboration au Conseil fédéral. Le potentiel d'économies est estimé à plusieurs centaines de millions de francs.

#### **Changement d'assurance de base**

Les assureurs-maladie ont **jusqu'à fin octobre** pour informer leurs assurés du montant de leurs primes pour l'année suivante. Les assurés peuvent ensuite résilier leur assurance-maladie de base ou choisir une autre forme d'assurance jusqu'à fin novembre. Les assureurs-maladie doivent accepter chaque personne dans l'assurance obligatoire des soins et tout le monde est tenu de s'assurer. Pour que la résiliation soit acceptée, l'assureur actuel doit avoir reçu une copie du nouveau contrat d'assurance.

#### **Priminfo.ch**

Le site [www.priminfo.ch](http://www.priminfo.ch) met un calculateur de primes à disposition. Toutes les primes de l'assurance obligatoire des soins des assureurs-maladie approuvées par l'OFSP pour 2022 y figurent. Le site recense tous les assureurs-maladie. Les assurés ont la possibilité de sélectionner les primes selon leur montant et de calculer ainsi leur potentiel d'économies. Il suffit d'indiquer le domicile, l'âge, le modèle d'assurance, la franchise et l'assureur-maladie actuel. Lorsqu'une personne a trouvé l'assurance qui lui convient, elle peut demander une offre en ligne pour l'assurance obligatoire des soins ou imprimer et envoyer le formulaire approprié à l'assureur-maladie concerné. Cela ne génère aucun frais pour les assureurs-maladie.

#### **Conseils en matière de primes**

La documentation « Primes-Conseil » contient des informations sur l'assurance-maladie, des astuces pour économiser sur les primes ainsi que des lettres-type. Cette documentation est également disponible sur Internet à l'adresse [www.priminfo.ch](http://www.priminfo.ch). L'OFSP met en outre à la disposition du public des aperçus de primes sur [www.priminfo.ch](http://www.priminfo.ch). Ces documents peuvent également être commandés sous forme papier auprès de l'OFSP.

#### **Ligne téléphonique**

L'OFSP a mis en place une ligne téléphonique pour répondre aux questions des assurés :

allemand : 058 464 88 01 ; français : 058 464 88 02 ; italien : 058 464 88 03.

Toutes les données relatives aux primes peuvent en outre être téléchargées à partir du portail Open Data ([www.opendata.swiss](http://www.opendata.swiss)).

**Renseignements :**

Office fédéral de la santé publique,  
Communication  
+41 58 462 95 05, [media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch)

**Département responsable :**

Département fédéral de l'intérieur DFI